

Groupe du mouvement républicain populaire, 18 minutes;  
 Groupe républicain radical et radical-socialiste, 16 minutes;  
 Groupe des républicains sociaux, 14 minutes;  
 Groupe des républicains indépendants, 10 minutes;  
 Groupe indépendant paysan, 5 minutes;  
 Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et des indépendants de gauche, 3 minutes;  
 Groupe paysan et du centre démocratique, 4 minutes;  
 Groupe des indépendants d'outre-mer, 3 minutes;  
 Groupe des républicains progressistes, 1 minute;  
 Isolés, 3 minutes.

Ce temps comprend toutes les interventions dans le débat, les interruptions et la durée des pointages dus à l'initiative d'un groupe.

Le groupe indépendant d'action républicaine et sociale a épuisé son temps de parole en le donnant à un interpellateur.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu MM. Legendre, Guérard et Loustau-Lacau, interpellateurs, et M. le ministre de l'intérieur.

La parole est à M. Louis Vallon, quatrième interpellateur.

**M. Louis Vallon.** Mesdames, messieurs, l'affaire de divulgation de secrets concernant la défense nationale a mis en évidence le rôle pour le moins singulier du réseau Dides, dont on a déjà parlé, ainsi que l'hospitalité inattendue accordée par l'organisation « Paix et Liberté » à certains éléments de ce réseau.

C'est pourquoi j'ai demandé au début d'octobre à interpellier le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour faire cesser l'activité d'organismes de renseignements et d'équipes d'action parallèles à certaines administrations publiques.

Tel est l'objet de mon propos d'aujourd'hui.

L'affaire judiciaire est une chose. Les problèmes politiques soulevés par certaines des péripéties de cette affaire en sont une autre.

Je souhaite, comme tous les Français de bonne foi, que la justice militaire, saisie, réussisse à démêler le vrai et le faux.

J'espère que les coupables — tous les coupables — quelles que soient leurs fonctions ou leurs opinions, seront châtiés une fois leur culpabilité établie sans conteste, conformément à la loi, qui doit être égale pour tous.

Laissons donc aux magistrats le soin d'appliquer le code et contentons-nous de tirer quelque enseignement de faits établis avec certitude.

Le 18 septembre dernier, comme on l'a rappelé, des inspecteurs de la surveillance du territoire « interpellent » le commissaire principal Dides et trouvent dans sa serviette un document en deux exemplaires, l'un manuscrit, l'autre dactylographié. Il s'agit d'un texte comportant, mêlé à des propos prêtés à des dirigeants du parti communiste, le compte rendu succinct d'une séance du comité de défense nationale dont les délibérations ont eu lieu le 10 septembre précédent, et qui aurait dû être secret.

Au cours de la même journée, le journaliste André Baranès est surpris chez lui, en train de brûler des papiers, par une perquisition de la D. S. T. Il venait d'être avisé par un certain M. Charles, dont la véritable identité est Charles Delarue, de la mésaventure du commissaire Dides. Delarue avait recommandé à Baranès de détruire certains documents. André Baranès n'a pas eu toutefois le temps de brûler deux documents manuscrits, comme l'a rappelé le ministre de l'intérieur, qui ne font pas la moindre allusion à des délibérations du parti communiste, mais reproduisent le compte rendu analytique du comité de la défense nationale du 10 septembre et celui du comité du 28 juin précédent, dans le texte même — on s'en est aperçu depuis, du moins pour l'un d'eux —, établi par les soins de M. Mons, secrétaire général de la défense nationale.

Ces faits, établis avant même que l'instruction ait commencé, prouvent à l'évidence que MM. Baylot et Dides ne sont pour rien, exactement pour rien, dans la découverte de la source des divulgations. MM. Baylot et Dides prenaient, semble-t-il, pour des documents authentiques ceux que Baranès leur remettait et qui comportaient un habillage du compte rendu du comité de la défense nationale, auquel Baranès devait procéder seul ou aidé de comparses.

On peut s'étonner, certes, que ni M. Baylot ni M. Jean Dides n'aient jamais songé à demander à Baranès de qui il tenait ces documents. Il n'y a que deux interprétations possibles: ou bien ils n'étaient pas curieux, ou bien ils étaient complices.

Je crois, pour ma part, en ce qui concerne M. Baylot, qu'il n'était pas curieux. Un petit fait le montre: le jour où M. Baylot quitte la préfecture de police, son gendre, M. Charbonniaux, un fonctionnaire très recommandable d'ailleurs, qui fait une carrière de chef de cabinet, attaché au cabinet de son beau-père, est sans situation. Le secrétaire général de la défense nationale accepte de recueillir le gendre de son vieil ami, M. Baylot. A la fin du mois de juillet, M. Mons demande, en

effet, au ministre de l'intérieur le détachement de M. Charbonniaux, qui prend son service avant que sa nomination soit régularisée, ce qui arrive souvent.

Le 10 septembre, M. Mons écrit à nouveau au ministre de l'intérieur pour réclamer le détachement de M. Charbonniaux. On peut donc estimer qu'à cette date M. Baylot ne se méfie en rien de l'origine des fuites car il n'aurait pas laissé son gendre aller dans l'antre de la trahison. (*Sourires.*)

Cela prouve à l'évidence que les documents détenus par Dides ne permettaient pas de découvrir les coupables. Ajoutons que la nomination de M. Charbonniaux vient d'être régularisée et a paru normalement au *Journal officiel*, ce qui a étonné certains, bien inutilement. (*Nouveaux sourires.*)

Le 18 septembre d'ailleurs — pour revenir à l'affaire proprement dite — l'opinion n'a pas encore été saisie par la presse. La découverte de la source des divulgations est donc bien due, d'abord, au ministre de l'intérieur qui prit à temps la décision opportune de faire « interpellé » le commissaire Dides et perquisitionner chez Baranès. Elle est due, également, à M. Wybot, directeur de la surveillance du territoire, qui sut exploiter avec intelligence et célérité les documents saisis sur Dides et chez Baranès.

Le 18 septembre, l'affaire commençait à peine et n'existait pas dans l'opinion, je l'ai dit. Ce qui est établi aujourd'hui n'apparaissait pas même, alors, comme une hypothèse valable et le commissaire principal Dides, commissaire *in partibus* du port de Paris, fit donc une véhémente déclaration complaisamment reproduite par certains grands journaux.

« La publication de certains noms, dit-il, détruit toute la filière de renseignements que j'avais mis plusieurs années à constituer ».

Aussitôt, certains conseillers municipaux de Paris, dont quelques-uns sont députés, d'accuser le ministre de l'intérieur d'avoir détruit le mirobolant réseau prétendu anticommuniste du commissaire Dides et de laisser entendre que ce singulier ministre pourrait bien être le véritable responsable des fuites.

Baranès, lui, fuyant ce tumulte (*Rires.*), s'est discrètement éclipsé, car le juge d'instruction militaire, ayant en main le document capital saisi chez Baranès, a toutefois jugé inutile de mettre ce dernier en état d'arrestation.

Le 1<sup>er</sup> octobre, la D. S. T. arrête le chef de cabinet du secrétaire général du comité de la défense nationale et l'un de ses amis, chef du service de la protection civile.

Ces deux personnes avouent avoir fourni à Baranès la substance des comptes rendus manuscrits trouvés chez lui.

Le 2 octobre, Baranès, retrouvé, est arrêté.

Qu'a donc fait Baranès dans l'intervalle ?

Le 21 septembre, il est l'hôte du *Figaro*. Les déclarations qu'il y fit furent soigneusement notées; elles sont actuellement entre les mains du juge d'instruction.

Après l'arrestation de Baranès, le texte de ces déclarations fut remis au juge d'instruction sur sa demande.

Par la suite, un de nos collègues, qui passe pour être vivement hostile aux communistes, conduisit en province dans sa voiture, afin de le loger dans sa maison de campagne ce journaliste connu comme communiste.

Quelques heures avant que la police, avertie de sa résidence, ne vienne le cueillir, Baranès, mystérieusement prévenu, s'éclipsait pour aller se réfugier dans un couvent du Morvan où il fut appréhendé peu après.

Au cours des jours suivants, l'instruction judiciaire nous apprenait que Baranès avait été appointé pendant près de deux ans à 200.000 francs par mois d'abord, au temps de M. Brune, à 80.000 francs au temps de M. Martinand-Déplat et enfin, à rien du tout, au temps de M. Mitterrand. (*Rires.*)

Charles Delarue, connu sous le pseudonyme de M. Charles, et dont nous avons déjà parlé, est un ancien inspecteur de police, condamné après la Libération à dix-huit ans de travaux forcés pour faits de collaboration. Evadé du camp de la Noé en 1947, il a vécu depuis lors dans une clandestinité toute relative, puisqu'il put se faire délivrer, sous un faux nom, à l'aide d'une vraie fausse carte d'identité, un faux vrai passeport et un vrai visa américain qui lui permirent d'accompagner Dides aux Etats-Unis et de faire avec lui un stage dans les services du F. B. I. (*Rires.*)

Le commissaire Dides ne se contentait pas, en effet, de « manipuler », comme on dit, l'informateur Baranès, ou d'être parfois, comme il semble, manipulé par lui, ce n'était là qu'une petite part de ses activités.

Le noyau le plus fidèle et le plus stable du réseau Dides est, en effet, composé d'anciens inspecteurs des brigades spéciales révoqués et souvent clandestins, parce que contumaces ou évadés, comme l'est Charles Delarue par exemple.

Ceux-ci purent constituer, à l'aide de documents soustraits en 1944 aux renseignements généraux de la préfecture de police, un fichier soi-disant anticommuniste et mettre sur pied une petite organisation publiant un bulletin ronéotypé.